

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2007

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi 06 Juillet 2007 à 19 h à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MME HAIE, M. LOQUET, MME KERMARREC, MME CHOTARD, M LEROY, M. ISABEL, MME LEGER, MM HUBERT, JONOT

Etaient absents excusés : M. LEFEU (pouvoir à B. LOQUET) M. BROU (pouvoir à C. BOUCHER), M. GUIRLIN, MMES LEBOURG, JETHA

Madame CHOTARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – SITUATION FINANCIERE

D. 2335
DM N° 1
BUDGET EAU

1°/ D. M. N° 1 Budget Eau

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget "Eau" 2007 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
Dépenses de Fonctionnement		
654	Pertes sur créances irrécouvrables	- 400
658	Participation SICA ANET	+ 300
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 100
	Total	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité.

D.2336
DM N° 1
BUDGET
ASSAINIS.

2°/ D.M. N° 1 Budget Assainissement

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget "Assainissement" 2007 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
Recettes Investissement		
131	Etat et étabts nationaux / Agence bassin	- 8 616
1641	Emprunts en euros	+ 24 500
Dépenses Investissement		
2315	Travaux divers	+ 15 884
	Total	0

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité.

D. 2337 **3° / Subvention exceptionnelle au profit de l'école maternelle**
SUBVENTION
EXCEPTION. Christian BOUCHER rappelle la demande de subvention exceptionnelle de la part de l'école
ECOLE maternelle, évoquée lors de la réunion de conseil municipal du 6 février 2007.
MATERNELLE Il rappelle que cette demande s'inscrivait dans le cadre de la « classe poney nature » qui a eu lieu les 29 et 30 mars 2007 à Neauphle le Vieux.
Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder une participation financière de 1 350€ à l'école maternelle. Adopté à l'unanimité.

II – FONCIER

D. 2338 **1° / RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE ZB 57 AU GAILLON**
RETROCESSION
A LA COMMUNE M. le Maire expose : lors de la vente du terrain cadastré ZB 56 sis au Gaillon – Raville à M. et
PARCELLE ZB57 Mme BEUCHER, il avait été nécessaire à l'époque que les vendeurs (la famille REGENT)
LE GAILLON rétrocèdent gratuitement à la commune la parcelle ZB 57 afin de permettre l'accès à la propriété de M. Mme BEUCHER.
Cette cession n'ayant pas été officiellement consignée, à l'époque, il convient aujourd'hui de la régulariser.
Après délibération, le conseil municipal approuve la rétrocession au profit de la commune de la parcelle cadastrée ZB 57 d'une superficie de 136 m², sise au Gaillon – Raville – 28500 CHERISY, afin de permettre l'accès à la parcelle cadastrée ZB 56.
Adopté à l'unanimité.

D.2339 **2° / VENTE TERRAIN ZA LES FORTS – LOT N° 5**
VENTE LOT N°5 M. le Maire informe le conseil municipal de la demande du Docteur Camélia ROUDIERE de
Z.A LES FORTS pouvoir acquérir un terrain afin d'y réaliser un cabinet médical privé. Il s'agit du terrain
POUR cadastré ZN 124 sis ZA Les Forts d'une superficie de 3308 m². Le prix proposé est de 15 € le
CABINET m².
MEDICAL PRIVE Un débat s'engage : C. BOUCHER trouve dommage qu'il y ait 2 cabinets médicaux sur la commune mais vote Pour.
M. LETHUILLIER propose la précision d'une clause dans l'acte de vente : si non réalisation d'un cabinet médical comme objectif de la vente dans un délai de trois ans, retour du terrain à la commune.
B. LOQUET s'abstient : ne plaçant pas le débat sur le plan médical et des personnes, mais estimant que la politique de la commune avait été jusqu'à présent de regrouper les professions médicales, ce qui avait conduit la commune à investir dans un cabinet médical qu'elle loue aux médecins, que des travaux récents d'aménagement d'un logement les remplaçant des médecins ont été réalisés, que l'emplacement choisi pour ce nouveau cabinet ne lui semble pas idéal, qu'il aurait préféré (quitte à avoir à second cabinet) que celui-ci s'installe plus au centre, par exemple rue de Paris, mais ne voulant pas cependant entraver le développement médical sur la commune, il ne vote pas contre.
Après délibération le conseil municipal décide la vente à Madame ROUDIERE de la parcelle cadastrée ZN 124, sise ZA Les Forts, d'une superficie de 3308 m² au prix de 15€ le m², soit un total de 49 620 €. Adopté.

D.2340 **3° / CONFIRMATION CESSION TERRAIN à EURE & LOIR HABITAT**
CONFIRMATION
CESSION Michel LETHUILLIER présente le plan de bornage relatif au terrain des logements en
TERRAIN A construction 39 rue Charles de Gaulle. Après délimitation de la voirie, la commune conserverait
EURE & LOIR 1231 m² et une surface de 2532 m² est cédée à la SA Eure & Loir Habitat pour un montant de
HABITAT 40 000 € suivant délibération D.2222 du 31/03/2006. Adopté

III – TRAVAUX

D.2341 **1° / Travaux de la Poste – Avenant au contrat architecte pour la 2^{ème} tranche**
AVENANT CONTRAT
ARCHITECTE M. le Maire présente un avenant au contrat d'architecte de Madame JALAGUIER BOUVIER,
LA POSTE pour la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de la Poste, d'un montant de 5 318,21 € H.T.
2^E TRANCHE Après délibération, le conseil municipal adopte cet avenant à l'unanimité.

D.2342
AVENANTS
FERNANDES
BARBET
BATIPOSE

2°/ Travaux complexe culturel et associatif – avenants n° 2 entreprise FERNANDES BARBET - BATIPOSE

Dans le cadre des travaux du complexe culturel et associatif, sur proposition de l'architecte Madame BOUDARD CAPON, M. le Maire présente trois avenants au marché de travaux s'établissant comme suit

Entreprises	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant HT
Avenant n° 2 – Lot n° 4 - BARBET	47 896,67	1 843,95
Avenant n° 2 – Lot n° 10 - BATIPOSE	40 452,45	4 107,61
Avenant n° 2 – Lot n° 7 FERNANDES	47 145,00	2 500,00
TOTAL AVENANTS		8 451,56

Après délibération, le conseil municipal adopte ces avenants à l'unanimité.

IV – PERSONNEL COMMUNAL

D. 2343
MUTATION
J.C. FERHOUNE

1°/ Demande de mutation

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean Claude FERHOUNE, adjoint technique territorial 2^{ème} classe aux espaces verts, relatif à une demande de mutation au sein d'une équipe d'animation de la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais ». Après délibération le conseil municipal accepte cette mutation à compter du 1^{er} septembre 2007.

V – FERMETURE CENTRE DE TRI DE MAINVILLIERS

D. 2344
FERMETURE
CENTRE DE
TRI DE
MAINVILLIERS

M. le Maire informe les membres du conseil municipal avoir été interpellé par des délégués syndicaux de la Poste sur le devenir du centre de tri situé à Mainvilliers. La fermeture de ce centre semblerait être confirmée et la gestion du courrier se ferait désormais sur la plateforme de Bois d'Arcy, y compris le courrier local

Même s'il entend les contraintes que font peser sur la Poste l'ouverture de ce secteur à la concurrence, M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'exprimer son regret sur la fermeture du centre de tri de Mainvilliers et ses inquiétudes quant au risque de dégradation du délai de distribution du courrier de proximité
- d'émettre le vœu que le responsable départemental et la responsable régionale de ce dossier viennent le présenter lors d'une prochaine séance du conseil municipal afin que celui-ci soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- exprime son regret sur la fermeture du centre de tri de Mainvilliers et ses inquiétudes quant au risque de dégradation du délai de distribution du courrier de proximité.
- Emet le vœu que le responsable départemental et la responsable régionale de ce dossier viennent le présenter lors d'une prochaine séance du conseil municipal afin que celui-ci soit tenu informé de l'évolution de ce dossier.

TOUR DU TAPIS

Michel LETHUILLIER

☞ Informe le conseil municipales des problèmes d'absences répétées et non justifiées de Henri MATHIEU et son refus de se soumettre à l'autorité.

Bruno LOQUET

☞ Chemin Remise Carrée pas assez large pour permettre à 2 voitures de se croiser. La jonction n'a pas été faite avec le chemin derrière la Pinède. M. le Maire déplore ne pas recevoir assez d'informations concernant le remembrement.

☞ Taggs sur le pont de la RN 12. M. le Maire demandera à la DDE de les nettoyer.

Laurence CHOTARD

↳ Informe avoir rencontré Mathilde BEAUSSART avec Christian BOUCHER cet après-midi.

Michel ISABEL

↳ Logements : les travaux de voirie devraient démarrer en octobre.

↳ SITED : Le Conseil Général va restructurer les transports scolaires d'Eure et Loir en 4 zones. Cherisy n'est pas concernée pour la rentrée 2007. Elle reste la commune la plus importante du SITED : 211 élèves en 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H50.